

Pédagogie coopérative

À NOUS DE JOUER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE !



Conception, réalisation graphique et illustration : R. Touati

ARTICLE 2

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.



20 novembre 2016

Fêtez, avec l'OCCE, le 27^{ème} anniversaire de la CIDE

Pédagogie coopérative

Avec l'OCCE, vivons la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Les Droits de l'Enfant concernent tous les enfants, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine, leur pays.

Avec l'OCCE, il s'agit pour les enfants et les adolescents, au cœur de l'école et dans un projet de classe, de découvrir leurs droits et d'en devenir à la fois ambassadeurs et acteurs.

Faire entrer les Droits de l'Enfant à l'école, c'est s'ouvrir à l'estime de soi et des autres, à la citoyenneté, à la solidarité en actes.

Les Droits de l'Enfant, en classe, ça nous concerne !



À NOUS DE JOUER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE !

Cette année, la parole est donnée aux élèves pour travailler autour du droit à la non-discrimination. Ils sont invités à réaliser des productions qui mettront en valeur un aspect de ce thème à travers un « slogan ». Ce travail doit leur permettre avant tout de découvrir et de s'appropriier la CIDE.

Le droit à la non-discrimination est un droit fondamental au cœur des valeurs et des actions de l'OCCE et des valeurs de la République portées par l'École.

À partir du 20 novembre, à travers cette action, l'OCCE encourage les élèves à s'approprier ce droit, en explorant différentes situations leur permettant de vivre une véritable démarche coopérative : conseils, débats, jeux, expression artistique...

Le projet 2016/2017 proposé aux classes en 3 étapes

1^{ère} étape : dès septembre 2016

Après s'être inscrite, la classe se documente sur les Droits de l'Enfant en se référant à la CIDE.

Pour cela des ressources sont à votre disposition :

Un jeu de plateau coopératif sur le thème des discriminations (avec de fiches pédagogiques, des fiches questions et des défis à relever par les élèves) a été spécialement conçu pour l'opération de cette année (plus d'infos sur le site de l'OCCE dès la rentrée).

Les dossiers pédagogiques des opérations précédentes (création poétique, art postal, création plastique) sont également disponibles sur le site de l'OCCE.

2^{ème} étape : du 20 nov. jusqu'à fin mars

Libre à vous de choisir le support qui portera le message de votre classe (son, photo, vidéo, art plastique,...).

Seul impératif : faire apparaître un « slogan » positif sur le mode « Mon école idéale... », « Mon rêve... », etc.

Envoi des productions fin mars 2016 à l'OCCE de votre département (coordonnées sur le site de l'OCCE).

3^{ème} étape : événement en mai

Toutes les productions pouvant faire l'objet d'une exposition seront présentées lors de l'événement national OCCE des Droits de l'Enfant qui aura lieu en mai dans un département français.

2015 Création d'affiches



2014 Création de boîtes



2013 Art postal



2012 Création poétique



Pour plus d'informations (inscription, pistes de travail et d'activités, ressources, etc.) rendez-vous sur :

www.occe.coop
rubrique : « Nos actions »